

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 403

présenté par
M. Eckert

à l'amendement n° 83 (Rect) de la commission des finances

APRÈS L'ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime l'alinéa relatif à l'application de la mesure dans les collectivités d'outre-mer. En effet, les contribuables détenant des contrats d'assurance-vie souscrits auprès d'organismes établis dans ces collectivités sont soumis à l'obligation déclarative prévue par l'article 1649 AA du code général des impôts. Cet alinéa n'est donc pas nécessaire.